

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 26 MARS, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

A MEDITER

La question scolaire, dans les pays, dans toutes les provinces du Canada, est le sujet de longs débats. Pour nous catholiques et français de ce pays, cette question est de la plus haute importance. L'histoire et l'expérience des autres nous enseignent que jamais l'on ne peut être trop prudent sur cette question.

Les troubles qui aujourd'hui existent en France sont le résultat d'une trop grande confiance accordée aux gouvernants. Des lois néfastes aux catholiques furent autrefois passées à la Chambre française. Ces lois furent oubliées pour longtemps. Les gouvernants ne s'en occupèrent guère. Les socialistes, les partisans de la laïcité des écoles ont réussi à s'emparer du pouvoir. Maintenant les vieilles lois, mises au rancart pendant des décades, sont remises au jour et l'on essaie de les appliquer. Comme résultats, c'est la révolte, les grèves d'écoles, les émeutes et peut-être la guerre civile dans un avenir prochain.

Dans tous les pays on remarque une forte tendance à écarter les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants. L'on veut donner à l'Etat des droits exclusifs sur la formation intellectuelle de l'enfant. Méditons soigneusement les paroles de Léon XIII à ce sujet:

"C'est au parents qu'il appartient, en vertu du droit naturel, d'élever leurs enfants et de leur donner le don de la vie. C'est donc une étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on veut leur faire en cette matière et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants."

Voici comment, en 1919, les cardinaux, archevêques et évêques de France définissaient les droits des parents sur l'éducation des enfants:

"C'est à vous, pères et mères de famille, que les enfants appartiennent puisqu'ils sont les os de vos os et la chair de votre chair; et c'est à vous qui, après leur avoir donné la vie du corps, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme. Dans l'oeuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter..."

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller l'école. Il faut que vous connaissiez les maîtres qui les dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien de ce qui est mis entre les mains et sous les yeux de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude: livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous."

Combien peu de parents connaissent leurs devoirs envers l'éducation de leurs enfants. Combien peu savent ce qui s'écoule dans les écoles, connaissent l'enseignement qu'on y donne. L'on confie ses enfants à des étrangers sans s'enquérir de quel pain intellectuel on les nourrit. Par contre oserait-on confier son garçon ou sa fille à un parent, à un ami, à un étranger ou même à une communauté religieuse sans s'informer des traitements corporels que recevra cet enfant. L'on donne plus de soin au corps qu'à l'intelligence et à l'âme, et pourtant combien plus précieuses sont celles-ci.

J.-G. B.

IMPORTANTE CONFERENCE

L'International Paper Co., reboute les membres du cabinet au sujet de l'hydro et de la construction d'une manufacture de papier dans notre province.

Cette importante conférence au sujet de la construction d'une usine hydro-électrique au Grand-Sault, par le gouvernement provincial, a eu lieu, vendredi après-midi, à Fredericton, entre l'hon. M. P.-J. Veniot, premier ministre, et M. A.-R. Graustein, de New-York, président de l'International Paper Company. Plusieurs des membres du cabinet ont aussi pris part à l'entrevue.

On sait que l'International Paper Company a des droits, des options sur les terrains où l'usine de Grand Falls doit être érigée. Elle a également déjà acheté ou réservé, sur les bords de la rivière Saint-Jean ou de ses tributaires, des propriétés dont la Commission hydraulique du Nouveau-Brunswick aura besoin pour mener à bonne fin l'entreprise du Grand Sault.

C'est afin de discuter cette importante question que le président Graustein est venu rencontrer les membres du Conseil exécutif. La conférence qu'il a eue avec eux a duré une partie de l'après-midi et s'est terminée quelques minutes avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée législative.

Lors de son passage à Fredericton, M. Graustein a déclaré que l'International Paper Company

est disposée à ériger, dans le Nouveau-Brunswick, une manufacture de pulpe et de papier qui coûtera de cinq à dix millions de dollars. Cette manufacture prendrait son énergie électrique à l'usine que le gouvernement va ériger à Grand Falls et aurait tout probablement besoin de quinze à trente mille chevaux-vapeur.

M. Graustein a déclaré que la compagnie dont il est président n'avait pas l'intention de s'opposer au projet du gouvernement relativement à l'entreprise du Grand Sault. Au contraire, elle est disposée à faire tout en son pouvoir pour favoriser la mise à exécution de ce grand projet.

Bien que rien n'ait encore été révélé sur l'entrevue que les membres du cabinet provincial ont eue avec M. Graustein, on y a probablement discuté les conditions dans lesquelles acquiescent les propriétés de l'International Paper Company, la quantité d'électricité que cette compagnie pourrait recevoir des usines de Grand Falls et enfin les conditions auxquelles la firme consentirait à venir s'établir ici.

Le président de l'International Paper Company a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de venir à l'installation d'une usine à papier, il lui faudrait un grand moulin sur le plan de tout ce qu'il y a de plus moderne aujourd'hui, dans l'industrie de la pulpe et du papier.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

RECLAMES PERNICIEUSES

La réclame est chose indispensable — par ce temps de concurrence acharnée et implacable. Mais il est deux variétés de réclame qui ne devraient pas être encouragées. C'est d'abord celle qui, pour provoquer la vente de certaines préparations pharmaceutiques, capillaires ou dermatologiques, amplifie à dessein l'aspect externe de diverses personnes, par exemple, est affligée de multiples taches de rousseur, d'un nez un peu de travers; elle n'ignore certes pas le fait, et elle est la première à le déplorer, si elle n'a pas les moyens de suivre un traitement coûteux, elle prend, avec raison, son mal en patience. Toutefois quand elle lit tous les jours dans son journal, ou sur les réclames du tramway: "Ne vous résignez pas à être hideuse — un objet de risée pour vos compagnes, et de répulsion pour les hommes; faites disparaître vos vilaines taches (ou: redressez votre nez ridicule) avec le système du Docteur X" — quand elle lit et relit cela, il lui semble que tout à l'univers à les yeux fixés sur sa difformité; elle ressent une poignante tristesse, se changeant bientôt en une honte qui l'oblige à faire des dépenses de plus en plus

vent infortunées, et presque tous les jours trop lourdes pour sa bourse. Une réclame de cette sorte est cruelle, autant que pernicieuse.

Cependant, il s'est développé récemment, un procédé de réclame bien plus insidieux et dangereux encore. Certaines publications relatives à la mode ont imaginé de faire paraître des feuilletons mettant inévitablement en scène une jeune fille qui éprouve toutes espèces de déboires sociaux pour la seule raison que sa mise est trop simple, sent trop le manque de fortune. Le dénouement, bien entendu, est qu'elle se décide à aller chez la bonne faiseuse — ce qui revient à dire: à dépenser pour sa toilette, pour jeter de la poudre aux yeux, plus que son revenu ne le lui permet. L'héroïne est récompensée comme bien bon pense, en écrochant un Prince Charmant tout-cousu d'or.

On parle de mauvais livres qu'il faut éviter de mettre entre les mains de la jeunesse sans expérience; et voilà ce que nos jeunes filles peuvent lire dans des feuilles éminemment "familiales", et des bulletins de mode en apparence absolument inoffensifs!

George N. Tricoché.

Billet du Jeudi.

CHEZ LA VOLAILE

La scène se passe dans le poulailler de mon ami John. Il est cinq heures du matin. Le soleil du printemps lance par l'unique fenêtre sa chaleur régénératrice. Tous les gallinacés sont joyeux et pleins de vie. L'air retentit des chants aigus des trois coqs qui par leur haute stature dominent tout le troupeau.

Soudain le plus vieux des gardiens du troupeau lance un cri singulier. Toute la volaille se fait, le maître doit parler.

"Chères compagnes, dit le vieux chef en se haussant fièrement sur ses éperons, votre réputation est en jeu. Alors que vous dormiez paisiblement hier soir, moi je veillais sur votre sécurité et pour tuer le temps je lisais mon journal. Quelle ne fut pas mon étonnement en lisant qu'une de vos semblables, à Moncton, réclamait le titre de championne et tous les rubans et autres décorations attachés à cet honneur, parce qu'elle venait de pondre un oeuf mesurant 8 1/2 pouces de tour et pesant 4 1/2 onces. Tous d'abord je ne pouvais en

croire mes yeux. Je lus et relus sa déclaration, croyant avoir plutôt affaire à une de vos compétitrices; la diable! C'était bien une poule."

"Mes amies, l'honneur des poules du Madawaska est au jeu. Je vous enjoins donc de vous retirer dans le silence de vos nids respectifs, à vous recueillir pour quelque temps, et... à pondre un oeuf plus gros encore que celui de cette prétentieuse d'en bas. Je sais que ce que je vous demande là est un tour de force. Tout de même, je le veux aller!"

Et les poules une à une, avec lenteur se dirigent dans leur cellule, s'accroupissent soigneusement et prient la déesse Gallina d'exaucer la demande de leur vieux maître.

A dix heures, une grosse poule grise sort en volant de son nid. Son cri et ses battements d'ailes indiquent la joie. Elle court annoncer au maître de ce qu'elle présente un succès.

L'oeuf est pesé... il pèse 4 1/2 onces et mesure 8 1/2 pouces. Tout le troupeau est transporté de joie. Le vieux coq est au comble du bonheur. Par reconnaissance, il accorde à cette compagne dévouée et fidèle une amitié préférentielle et l'exempte de pondre pour le reste de ses jours.

IDEM.

PASSIM

UN CERTIFICAT

"La Liberté", l'un des meilleurs journaux hebdomadaires que le Canada-Français possède, publié à Winnipeg publiait dans son édition du 18 courant une résolution de la Grande Loge Orangiste du Manitoba à adoptée au cours de sa récente convention. Nous nous permettons de la reproduire. Nos lecteurs en tireront les conclusions qu'il leur semblera bon.

"La Grande Loge Orangiste du Manitoba, à son assemblée annuelle tenue à Winnipeg les 11 et 12 mars 1925, tient à enregistrer sa plus profonde admiration de l'acte du président de la grande république française en rompant les relations diplomatiques avec le Vatican et tient aussi à assurer humblement le président Herriot et ses conseillers que les protestants de l'Ouest Canadien obser-

HERRIOT SE LEVE EN FACE DU PAPE

Le premier ministre de France critique une déclaration du Saint-Père.

Paris, 21. — Dans la réponse qu'il a faite à l'interpellation sur l'attitude du gouvernement au sujet de la grève des écoliers en Alsace, le premier ministre Herriot dit, au milieu d'interjections de toutes sortes: "Nous acceptons le catholicisme du temps des banquiers."

Faisant allusion à une déclaration du Pape jéru, dans laquelle le Saint-Père aurait dit de certaines actions du gouvernement qu'elle ne sont pas françaises, M. Herriot dit: "Je proteste solennellement et je déclare que le Pape n'a pas le droit de juger nos actions sont françaises ou non. Jamais depuis le Syllabus de 1864 nous n'avons vu un tel défi à la société moderne que celui que constitue le manifeste des cardinaux français au sujet de la grève des écoliers."

Il est avec un intérêt intense le progrès des affaires en France et les efforts de son grand président au bénéfice de la liberté religieuse, dont le résultat se fera sentir non seulement en France, mais dans le monde entier. De plus, la Grande Loge d'Orange, en présentant ses remerciements au président Herriot, lui offre son appui embassé et sympathique dans l'exécution de son programme pour assurer la religion vraie, libre de toute intrigue politique, qui donnera la liberté à tous."

Une copie de cette résolution a été envoyée à M. Herriot. Et le confrère conclut en disant: "Tu n'as rien de certain?"

POURQUOI REFUSER

M. Doucet, député de Kent, a posé lundi dernier au gouvernement la question suivante: "Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de donner des formules françaises aux personnes qui les demandent au bureau de réception de l'impôt sur le revenu, à Montréal?" Pourquoi n'envoie-t-on ensuite les personnes qui ne remplissent pas les formules anglaises parce qu'on leur a refusé des formules françaises?"

AMENDEMENT A LA LOI DU DIVORCE

L'on connaît tous, la superbe attitude que la députation française aux Communes a prise lors du dernier amendement à la loi du divorce. Plusieurs députés ont prononcé de magnifiques discours protestant contre une telle loi. Il est à espérer que les députés de langue française et les catholiques anglais se ligueraient ensemble pour faire adopter l'amendement que doit bientôt poser M. l'hon. député Lotbinière à l'effet de: "Dans aucun cas où un divorce est accordé par la loi du parlement ou par décision d'un tribunal quelconque au Canada, l'un et l'autre des divorcés n'auront droit de se remarier." Le parti politique qui soutiendra cet amendement méritera beaucoup de reconnaissance.

LES TREMBLEMENTS

La terre a de nouveau tremblé samedi dernier vers onze heures et demie au Madawaska et dans toute la région allant vers l'ouest. Il n'y eut aucun dommage enregistré, une frayeur de quelques minutes en a été le seul résultat. Mais ce qui n'est pas encourageant, surtout pour les personnes nerveuses, c'est que les "seismologistes" (sorte d'individus qui ont le don de pressentir les tremblements de terre) prédisent un gros tremblement pour prochainement et qui sera ressenti dans tout l'est du Canada. "Qu'il vienne ce tremblement, me disait un ami ce matin, après la retraite que nous avons eu la semaine dernière, toutes les personnes d'Edmundston sont prêtes à mourir."

ALBERT LARRIEU

M. Albert Larrieu est décédé le 27 février, en France, après une longue maladie, chrétiennement.

LE C. P. R. ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

La province perd un appel au Conseil Privé. — La réglementation de la navigation sur la rivière St-Jean ressortit au gouvernement fédéral.

PONT TROP BAS

Londres, 24. — (P.C.) — Le comité judiciaire du Conseil privé a aujourd'hui rejeté la prétention du Nouveau Brunswick au droit de régir la navigation sur la rivière St-Jean. En vertu de l'arrêt rendu par le tribunal suprême ce droit appartient au Dominion. Le Nouveau Brunswick avait requis le Conseil privé de se prononcer à ce sujet.

C'est la construction par le C. P. R., d'un pont assez bas pour être un obstacle à la navigation sur la rivière qui donna lieu au recours à Londres. Le procureur général du Nouveau Brunswick soutient que, d'après le traité Ashburton, la navigation sur la rivière St-Jean ressortit à la province. En vertu du traité la navigation doit être libre, ouverte aux deux parties et gérée par aucune des deux.

Le Conseil privé a décidé qu'en vertu du British North America Act, il appartient au Dominion de régir la navigation au Canada et que le traité Ashburton n'infirmait en rien ce dispositif fondamental de la constitution canadienne. L'appel de la province a été en conséquence débouté avec dépens, la partie gagnante étant le C. P. R.

soufferte. L'on rappelle M. Larrieu, pour le voir entendu plus d'une fois dans ses chansons d'inspiration canadienne. Ce breton eut le mérite de faire connaître et de propager la chanson française et canadienne. M. Larrieu écrivit, dans les journaux français, sur le Canada, de si intéressantes choses que les journaux français ont contre-balancé les mille et une sottises que d'autres ont pu écrire. Pour l'âme de M. Larrieu nous demandons à nos amis une pensée dans leurs prières.

MEIGHEN FARCEUR

M. Meighen a de l'esprit... beaucoup lorsqu'il s'agit de faire plaisir aux français du pays et de s'en attirer les bonnes grâces. Il a même daigné essayer d'apprendre le français pour pouvoir dire à la population française du pays canadien (!) l'estime. Mais notre affection pour le chef tory se refroidira un peu en apprenant le net incident qui s'est passé à la Chambre tout récemment. A propos d'une résolution à l'effet de diminuer le tarif sur les automobiles et les camions, M. Casgrain, un député canadien-français, prit part à la discussion et présenta ses remarques en français. La Chambre écouta les paroles de M. Casgrain avec une grande attention. Puis M. Meighen se leva et commit une faute de très mauvais goût. Il donna à l'acte de fierté de M. Casgrain une couleur de ridicule, disant que la majorité de la Chambre n'avait rien compris aux réflexions du député, ce qui provoqua un large sourire chez une trentaine d'ignorants de ses adeptes qui osent se faire élire pour aller siéger dans un parlement bilingue, lorsqu'il ne connaissent pas un mot de français. Nos députés de langue française, M. Doucet entre autres qui depuis la session multiplicité ses questions, devraient de temps à autre sinon toujours employer la langue de la population qu'ils représentent. Nos compatriotes anglais viendraient peut-être à s'apercevoir de leur infériorité.

J.-G. B.